



Déclaration CGT
Réunion « Mesures Sociales »
15 septembre 2020

L'annonce de la vente des 18 Rafale à la Grèce, dont six neufs, qui sera certainement suivie de l'avancement d'une partie de la 5^{ème} tranche France a complètement modifié la situation de notre société au niveau des commandes militaires.

Par contre pour ce qui est du civil, la CGT a bien conscience des difficultés que rencontre notre société.

L'APLD qui déboucherait sur un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (plan social) et un plan de restructuration est inacceptable pour une société disposant de moyens financiers et de ressources comme la nôtre.

Le fait, que la réunion d'aujourd'hui dans sa seconde partie traite de la mise en place d'un Accord de méthode, Accord, qui n'est rien d'autre que la préparation d'un plan social nous incite à la plus grande méfiance.

La CGT ne peut cautionner la mise en place de l'APLD en l'absence de la mise en place d'un système d'indicateurs mensualisés permettant précisément, d'évaluer l'état de notre marché civil.

Ceci d'autant plus, que vous lui associez la lourde menace d'un éventuel plan de restructuration, et d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

En refusant à la CGT et aux autres organisations syndicales la mise en place d'indicateurs qui permettraient une bonne lecture de la situation, vous êtes en train de provoquer l'échec des négociations.

La CGT vous a proposé un certain nombre de mesures, qui mises bout à bout, auraient facilement permis la résolution des problèmes de charge que nous risquons de rencontrer dès cette année.

Vous avez rejeté sans véritablement les analyser toutes nos propositions, preuve que vous voulez amener les OS dans une seule et même direction.

Pour finir, la Région Nouvelle Aquitaine ou plusieurs milliers de personnes sont testées positif au COVID, avec des sites de production où les cas positifs et les cas contacts sont déjà nombreux, et la crainte d'une deuxième vague d'épidémie, pour Dassault Aviation et ses sites de production, le problème risque très rapidement, d'être l'absence d'un grand nombre de salariés (école fermée, garde d'enfant, cas contact et cas positif), plutôt qu'un manque de charge.

La CGT souhaiterait que la DG se prépare et nous prépare à travailler dans un contexte dégradé pour la seconde vague de l'épidémie plutôt que de perdre son énergie à mettre en place de l'APLD.

En conclusion, la CGT vous a envoyé hier comme demandé, nos demandes d'améliorations de l'Accord APLD afin que ce dernier sauvegarde les intérêts des salariés sans perte d'emploi (PSE), préserve les compétences et savoirs faire durablement.

mardi 15 septembre 2020

De : Harosteguy Jean-Michel <Jean-Michel.Harosteguy@dassault-aviation.com>

Envoyé : lundi 14 septembre 2020 17:54

À : Guillemet Valerie <Valerie.Guillemet@dassault-aviation.com>

Cc : Trappier Eric <Eric.Trappier@dassault-aviation.com>; Sevault Patricia <Patricia.Sevault@dassault-aviation.com>; Lision Eric <Eric.Lision@dassault-aviation.com>; Laville Jean-Jacques <Jean-Jacques.Laville@dassault-aviation.com>; Fougerolles Romain <Romain.Fougerolles@dassault-aviation.com>

Objet : Projet d'accord

Bonjour,

Voici nos demandes de modification à apporter au projet d'accord APLD

Dans le préambule :

La CGT souhaite que soit mise en place un système d'indicateur :

Le présent accord valable pour 3 années se doit de mettre en place un système d'indicateur (charge établissement, nombre de commandes civiles et militaires, nombres de ventes de l'année civiles et militaires , effectif etc....) qui permettent aux organisations syndicales une lecture précise de la situation actuelle et la mesure de son évolution positive ou négative pour les années futures. Ces indicateurs mis en place en concertation entre la DG et les OS permettraient une évaluation partagée des mesures à mettre en place dans les établissements.

Toujours dans le préambule, la commande de 18 Rafales par la Grèce et le communiqué de presse de Dassault Aviation ont changé la situation. C'est pourquoi la CGT demande le retrait de l'hypothèse sans Rafale et des planches correspondantes.

Encore dans le préambule, La CGT vous demande que, tel que prévu par le décret du 28 juillet 2020 d'appliquer aux dirigeants salariés et aux mandataires sociaux des efforts proportionnés à ceux demandés aux salariés pendant la période de l' APLD.

1 CHAMP D'APPLICATION:

Citer les établissements concernés par l'APLD

2 ACTIVITES ET EMPLOIS CONCERNES PAR LA BAISSSE D'ACTIVITE :

2.1 La CGT souhaite que soient détaillés les directions, département du service et effectif concerné dans le présent accord

2.3

- La CGT souhaite que les OS soient associés à l'organisation de l'APLD dans les différents sites par le biais des CSE.
- En cas de recours à la réduction du temps de travail quotidien maintien de l'APTT et des plages variables (absentéisme, foyer mono parental etc.)
- Privilégier le principe des jours chômés entier
- Le jour franc de prévenance n'est pas suffisant maintien des 7 jours de prévenance.
- Limiter pendant cette période d'APLD les heures supplémentaires à leur strict minimum.

3 INDEMNISATION DES HEURES CHOMEES AU TITRE DE L'ARME :

L'accord doit mentionner précisément les tranches que vous nous avez présentées :

40% égal 93% du net

30% égal 95% du net

20% égal 97% du net

10% égal 98% du net

L'accord prévoit la possibilité exceptionnelle d'aller jusqu'à 50% du temps chômé, la CGT souhaite que dans ce cas de figure la rémunération soit maintenue à 93%.

4 STATUT DU SALAIRE :

4.4

Les cotisations retraite complémentaire et retraite sécurité sociale doivent être maintenues sur la base d'un salaire reconstitué.

5 ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE FORMATION DES SALARIES :

Le présent accord devrait privilégier la notion du volontariat afin que chaque salarié puisse améliorer la maîtrise de sa carrière

La CGT demande le rajout des termes « diplômante et qualifiante » aux formations proposées.

6 ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

➤ La CGT exige que les engagements de maintien dans l'emploi pris par la direction portent sur la totalité des salariés de Dassault Aviation et pas uniquement sur les salariés concernés par le dispositif APLD.

➤ La CGT demande le remplacement du 3^{ème} paragraphe évoquant un Plan de restructuration et de sauvegarde de l'emploi, et remplacé par :

« En contrepartie de ces mesures Dassault Aviation s'engage à ne pas procéder à des licenciements pour motif économique à travers la mise en œuvre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi, pendant la durée dudit accord. En cas de dégradation

de la situation, mise en évidence par les indicateurs d'activité, les parties conviennent de se réunir afin d'échanger sur les mesures qu'il conviendra de prendre. »

7 MODALITE D'INFORMATION ET DE SUIVI DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DES IRP :

Pour le maintien d'un dialogue social de qualité la CGT demande que l'ensemble des OS représentatives siègent à la commission de suivi et pas uniquement les OS signataires comme proposé dans l'accord

Ajout d'un article dans cet accord se nommant « Mesure visant à faciliter le départs à la retraite volontaire »

- Rachat de la décote de 10% pendant 3 ans sur la complémentaire si départ dès l'acquisition des droits à la retraite
- Indemnité de départ à la retraite
- Rachat de trimestre
- Majoration de l'indemnité de départ à la retraite en contrepartie d'un maintien dans l'emploi pour transmettre le savoir et les compétences.

Dans l'attente de la bonne prise en compte de nos propositions

Cordialement

La Délégation CGT